

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 juin 2013 à 20 h 30**

Etaients présents :

Mmes : ETIEN - GALY - JOLY - LAKRICHI - MARTY - PETIOT-

MM. : BENAZECH - DIMILTA - ENJALBERT - FABRE - MARIOJOULS - PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS -

Absents excusés et représentés : M. DUPONT.

Secrétaire de séance : Mme GALY Bernadette.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Contrat fourniture repas dans les cantines

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société Sud Restauration pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013 pour la fourniture des repas dans les cantines de la Commune et le Centre de Loisirs sans Hébergement aux tarifs suivants :

- Maternelles et primaires : 3.11 € TTC
- Adultes et occasionnels : 3.25 € TTC.

Tarifs cantines scolaires

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité ainsi qu'il suit les tarifs cantine à compter du 1^{er} septembre 2013 :

1) Pour les familles dont le Quotient Familial est supérieur à 3 658.78 €

- Elèves de maternelle : 3.15 €
- Elèves de primaire : 3.35 €

2) Pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 3 201.43 € et 3 658.78 €

- Quelque soit l'âge de l'élève : 2.35 €

3) Pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur à 3 201.43 €

- Quelque soit l'âge de l'élève : 1.68 €

4) Repas occasionnels ou repas pris dans les deux cantines par les intervenants de tout ordre :

4.50 €

Service de transport de voyageurs

La convention passée pour le service de taxi expire le 31 août 2013. Ce service donnant satisfaction à la population, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an avec Monsieur ICHE à compter du 1^{er} septembre 2013. La garantie de recettes versée au transporteur est fixée à 0.80 € TTC.

Décisions Modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) les inscriptions de crédits suivantes :

- Dépenses section d'investissement, article 21534-041 : + 12 500 €
- Recettes section d'investissement, article 1021- 041 : +12 500 €

2) les virements de crédits suivants :

Virements de crédits	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Espace sportif et polyvalent Mobilier	2313-245	1 500 €	2184	1 500 €

Attribution de subvention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'Association Tennis de Burlats à titre de participation aux frais d'organisation de la fête des 30 ans du lotissement de Labourdarié II.

Tarifs location salles Temple des Salvages et Foyer de Burlats

Afin d'harmoniser les tarifs de location de ces deux salles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2013 :

- **Pour les particuliers résidant sur la Commune :**
 - Journée en semaine 50 €
 - Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 70 €
- **Pour les particuliers extérieurs à la Commune :**
 - Journée en semaine 70 €
 - Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 120 €
- **Pour les associations d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire et les associations hors Commune à but non lucratif :**
 - Journée en semaine 60 €
 - Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 120 €
- **Pour les associations communales, d'intérêt départemental ou à caractère humanitaire :**
 - Journée en semaine 50 €
 - Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 70 €
- **Pour les entreprises :**
 - Journée en semaine 80 €
 - Week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) 130 €

En outre, une caution de 300 € sera demandée à l'occasion de chaque location et restituée après état des lieux.

Révision tarifs droits de place

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de modifier les tarifs des droits de place, inchangés depuis le 1^{er} août 2003 et de les fixer à :

- Forfait pour les commerçants ayant un passage régulier une fois par semaine : 20 € par semestre
- Sans forfait pour les passages occasionnels : 15 € le passage.

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juillet 2013.

Frais branchement électrique

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à 50 € par passage et par semestre, le montant des frais de consommation électrique dû par Monsieur LOPEZ Julien pour le stationnement de son camion pizza, ce qui correspond à 200 € par semestre pour 4 passages par semaine sur la Commune. Ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} juillet 2013.

Location Temple des Salvages

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer la salle du Temple des Salvages à Madame LICHAÛ pour l'organisation de séances de Tai Ti Quan une fois par semaine du 1^{er} septembre 2013 au 30 juin 2014 moyennant la somme forfaitaire de 400 € pour la période concernée.

Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le SDET pour la réalisation des travaux d'éclairage public « rue des Pins, Labourdarié et passage piétons ». Le montant de l'opération s'élève à 38 100 € TTC.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2012

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2012.

Achat de terrain à Burlats

Afin d'implanter le nouveau poste de refoulement qui sera créé lors de la réalisation des travaux d'assainissement de la rive gauche de l'Agout, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir auprès de Messieurs BOUSSIÈRE, le terrain nécessaire d'une superficie approximative de 20 m² au prix de 5 € le m². Les frais de géomètre et d'acte seront pris en charge par la Commune.

Acquisition de terrain à Labourdarié

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir au prix de 1 € le m² le terrain d'une superficie de 205 m² sur lequel est implanté le canal d'eau qui collecte les eaux de ruissellement de Labourdarié, et appartenant à Monsieur AMBLARD. Les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

Admission en non-valeur

Considérant que le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer des frais de factures d'eau pour un montant de 313,93 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'admettre ces sommes en non-valeur.

Acceptation participation

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de participation de 4 000 € de Monsieur VIALA Francis pour les travaux de goudronnage du chemin rural n° 72 de la Simonié.

Prestations de service eau et assainissement

La convention de prestations pour les services Eau et Assainissement signée avec la Castraise de l'Eau arrive à son terme le 31 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer la procédure de consultation
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 avec la société qui aura proposé la meilleure offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.